

Juge James Edmond

Le juge James Edmond a été nommé à la Cour du Banc du Roi du Manitoba (division générale) le 1^{er} octobre 2013 et nommé à la Cour d'appel du Manitoba le 24 août 2023. Avant ces nominations, il a exercé pendant 31 ans au sein du cabinet d'avocats Thompson Dorfman Sweatman LLP dans les domaines du contentieux des affaires civiles et du droit de la construction, se spécialisant dans les litiges en matière d'assurance et de construction. Il a agi à titre d'avocat dans le cadre de divers litiges commerciaux et a comparu devant des tribunaux au Manitoba et dans tout le Canada.

Le juge Edmond a été coprésident du groupe de pratique en matière de litiges de Thompson Dorfman Sweatman LLP ainsi que président émérite et membre du groupe de pratique en matière d'assurance et de réassurance de Lex Mundi, une association internationale de cabinets d'avocats. Choisi par ses pairs pour figurer dans la publication *Best Lawyers in Canada* dans les spécialités du droit de la construction et des assurances pendant un certain nombre d'années avant sa nomination à la magistrature, il a été désigné avocat de l'année 2014 en droit de la construction à Winnipeg.

Depuis sa nomination à titre de juge, le juge Edmond a entendu des causes de droit pénal, constitutionnel et civil, dans le cadre notamment de procès devant jury et de procès par juge seul, de contestations en vertu de la Charte, d'appels en matière de poursuite sommaire, de procès et de motions en droit civil, de requêtes en matière de faillite commerciale et d'insolvabilité, de révisions judiciaires, de conférences de gestion d'instance et de conférences préparatoires au procès ainsi que d'audiences de médiation judiciaire des litiges. Il a présidé des causes de faillite commerciale et d'insolvabilité inscrites au rôle commercial et a été chargé de nombreuses procédures de mise sous séquestre commerciale, dont la procédure visant le Nygard International Partnership. Enfin, il est membre de la formation judiciaire nationale chargée de l'examen de dossiers de faillite et d'insolvabilité au Canada aux termes de la Loi sur la faillite et l'insolvabilité et de la Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies.

Le juge Edmond a été juge superviseur pour le Manitoba en vertu de la Convention de règlement relative aux pensionnats indiens et a entendu un certain nombre de requêtes à ce titre.

Le juge Edmond a été élu par ses collègues pour agir à titre de directeur manitobain de l'Association canadienne des juges des cours supérieures, qui représente les juges des cours supérieures de tout le Canada. Il a été président du Comité sur les règles de la Cour fédérale, un comité mixte composé de magistrats et de membres du barreau chargé de toutes les modifications des règles de la Cour du Banc du Roi du Manitoba. Il continuera de siéger à ce comité au nom de la Cour d'appel.

Le juge Edmond a souvent présenté des exposés et donné des conférences pour la Société du Barreau du Manitoba et l'Association du Barreau du Manitoba, à titre à la fois d'avocat et de juge, sur diverses questions telles que : la santé et la sécurité au travail, les obligations fiduciaires, les privilèges de construction et les litiges en matière de construction, les procédures de faillite et d'insolvabilité, les meilleures pratiques de défense des causes, les recours en cas d'abus, les demandes de prolongation du délai de prescription aux termes de la *Loi sur la prescription*, les requêtes civiles en rejet pour cause de retard, les meilleures pratiques relatives aux audiences virtuelles et les meilleures pratiques relatives aux audiences de médiation judiciaire des litiges. Il a été coprésident de la conférence Isaac Pitblado 2020 intitulée *Virtually Everything you Need to Know about Advocacy*. En février 2023, il a participé au colloque *Law and Order: Insolvencies* de l'Institut national de la magistrature où il a été question d'études de cas récentes sur la faillite et l'insolvabilité.